

MAPA MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR L'OPÉRATION D'EXTENSION DE LA RUE DU COLLÈGE

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1,

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la décision du maire n°2023DECIS005 du 20 janvier 2023 attribuant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération d'extension de la Rue du Collège à l'entreprise BECS, domiciliée à BOURGET DU LAC (73372) pour un montant total de 3 219,50 € HT ;

Considérant la demande de BECS de résilier le marché, l'entreprise n'étant plus en mesure d'assurer ses engagements ;

Considérant la résiliation du marché conclu avec BECS pour faute sans indemnité ;

Considérant la proposition de l'entreprise Chevillard-Conseils, domiciliée à CHILLY (74270) pour un montant de 2 632 € HT ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération d'extension de la rue du collège pour un montant total de 2 632 € HT à l'entreprise Chevillard-Conseils, domiciliée à CHILLY (74270) ;

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'autorisation de programme « les travaux des voies adjacentes au centre-ville » ;

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 24 janvier 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN

